

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D054/2018

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-huit, le 29 juin à 9 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, 299 rue du Haut des Granges – 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 21 juin 2018

Nombre de membres	Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BINET, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, Mme VATINEL
En exercice : 21	
Présents : 11	Étaient absents : Mme BLOTIERRE, M. DELAMARE, Mme ERARD, M. KAREB, M. PALADE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN
Votants : 11	

Pouvoirs : aucun pouvoir a été communiqué.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DU MESNIL-ADELÉE

Objet : Résidence autonomie Serge DESSON : fixation des loyers au titre de l'année 2018

Monsieur le Président rappelle que les montants des loyers sont révisés chaque année suivant la variation de l'IRL (Indice de référence des loyers).

La variation des indices de l'IRL du 2^{ème} trimestre 2017 (126.19) et du 2^{ème} trimestre 2016 (125.25) font apparaître une augmentation de + 0.75 %.

Aussi, Monsieur le Président propose la révision du montant des loyers au 1^{er} juillet 2018, telle qu'indiquée ci-après :

<i>Loyers mensuels au 1^{er} juillet 2017</i>	Loyers mensuels au 1^{er} juillet 2018
Type 1 : 504,48 €	508,26 €
Type 2 : 533,97 €	537,97 €
Type 3 : 569,63 €	573,90 €

Monsieur le Président soumet également à l'approbation du Conseil d'administration la révision suivante pour la location de garages et de la chambre d'hôte :

Garage : 55,05 € / mois (2017 : 54.65 €/mois)

Chambre d'hôtes : 15,35 € / nuit (2017 : 15,24 € / nuit)

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Approuve le montant des loyers mensuels ci-dessus énoncés ainsi que le montant mensuel de la location des garages et le prix de la nuitée de la chambre d'hôte, applicables au 1^{er} juillet 2018.
- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "JC. ROUSSELIN", written over the printed name.